

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2025-24

### Marché public de travaux Lot n°12 avenant n°01 – Elévateur Réaménagement d'un bâtiment communal en Maison de la Culture 2019-05.

#### **Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

#### DECIDE

**Art. 1** – Suite au marché cité en objet, notifié le 08/01/2020, il est nécessaire de conclure un avenant.

**Art. 2** – L'avenant N°01 du lot 12 « Elévateur » a pour objet l'adaptation d'une armoire électrique sur son support. De plus un seuil doit aussi être mis en place suite au changement de matériaux du sol (parquet flottant).

**Art. 3** – L'incidence financière est de + 1 435.00€ hors taxes, soit + 6.73% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 26/06/2025

  
La Maire,  
DENOUVION Victor

Publié le : 01/07/2025